



MAIRIE DE TOURNISSAN

Envoyé en préfecture le 20/05/2026
Reçu en préfecture le 20/05/2026
Publié le
ID : 011-211103924-20260520-2026_17F-DE

Délibérations du Conseil Municipal
Du Mercredi 29 avril 2026
2026-17F

Débat et vote du budget primitif 2026

Il est d'abord procédé au vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2026 :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide que les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2026 seront les suivants :

taxe foncière sur le bâti : 69,14 %,
taxe foncière sur le non bâti : 91,44 %,
taxe d'habitation : 17,77 %.

Vote : **Contre 0** **Abstentions 0** **Pour 11**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Daniel SPAGNI
Maire



Xavier HOYUELOS
Secrétaire de séance